



AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020

Interligue Handi valide Saint Raphael

28 29 avril

à Saint Raphael au Club Nautique Saint Raphael

Grade 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux *de la classe Miniji*
- 3.1.2 - tous les bateaux en intersérie Hansa

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire sur le site du C.N.S.R. <http://www.cnsr.fr> accompagné des frais d'inscription requis, au plus tard le **24 avril 2018**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Miniji et hansa solo	35.00 €
Hansa double	40.00€

Au delà du 24 avril 2018 une majoration de 10€ sera appliquée

Repas coureur compris

Repas accompagnateur : 10.00 € (A régler en même temps que l'inscription)

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
28 avril de 09h00 à 12h00

5.2 Jauge et contrôles :
28 avril de 09h00 à 12h00

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
28 avril	14h00	Toutes les classes
29 avril	10h00	Toutes les classes

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type banane avec bouée de dégagement

7.2 L'emplacement de la zone de course est le Golfe de Fréjus

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaises course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

3 premiers miniji

3 premiers Handi Miniji

1^{ere} femme Miniji (si plus de 4 concurrentes)

1^{er} Hansa

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

C.N.S.R. 04.94.95.11.66 club@cnsr.fr

ou sur le site du C.N.S.R. <http://www.cnsr.fr/>